

ANNULATION DE L'A69 : UNE VICTOIRE POUR LA DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 28 FÉVRIER 2025

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) se réjouit de la décision du tribunal administratif de Toulouse annulant le projet d'autoroute A69, qui remplit son office en faisant prévaloir la protection de l'environnement, notamment de la biodiversité, sur les finalités économiques mises en avant par les promoteurs d'une nouvelle infrastructure qui amènerait « *des bénéfices très limités pour le territoire et ses habitants* ».

Le constat précis, établi par la juridiction, montre que l'intérêt public ne se décrète pas et qu'il appartient aux porteurs de projet d'ampleur ayant des conséquences sur l'environnement de démontrer qu'une dérogation se justifie et de s'en assurer auprès des populations concernées. C'est tout ce qui n'a pas été fait dans le cas de l'A69, notamment par l'Etat et par la plupart des collectivités qui y étaient favorables.

Plutôt que de respecter les obligations de la France, consacrées notamment dans la convention d'Aarhus, d'information non biaisée du public et de participation à la prise de décision, sachant qu'elle avait des conséquences environnementales, c'est le passage en force et la répression des opposantes et opposants qui ont tenu lieu de conduite aux autorités.

Interdictions de manifestations attentatoires aux libertés, harcèlement, siège et violences par la gendarmerie documentées par les observatrices et observateurs indépendants et constatées par le rapporteur spécial de l'ONU pour la convention d'Aarhus sur les défenseurs de l'environnement, expressions irresponsables et haineuses d'élus de la République reprenant à leur compte l'invention « écoterroriste », rien n'a manqué à une démonstration de force qui masquait l'incapacité d'organiser la concertation et le dialogue civil.

À ceux qui déplorent déjà les investissements perdus et s'activent encore pour que le chantier se poursuive, il faut rappeler qu'une approche différente, ancrée dans les principes de la démocratie environnementale, assumée de manière continue par les pouvoirs publics dont c'est la responsabilité, aurait sans doute évité le gaspillage de ressources.

LDH

Fondée en 1898

